

RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

**Tableau n°1 : Synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social (en K€)**

Dans ce tableau, sur une base brute avant impôts, figurent tous les éléments de rémunération attribués aux membres du Directoire au titre de leurs fonctions dans le Groupe pour l'exercice concerné.

Dirigeants mandataires sociaux	Exercice 2019	Exercice 2018
<b>Didier Chabassieu – Président du Directoire (Membre du Directoire et Directeur Général jusqu'au 21 mars 2019)</b>		
Rémunérations attribuées au titre de l'exercice (détaillées au tableau n°2)	700	456
Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice	-	-
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	-	-
Valorisation (1) des actions attribuées gratuitement (2)	-	-
<b>Total</b>	<b>700</b>	<b>456</b>
<b>Cécile Collina-Hue – Directrice Générale et membre du Directoire (Présidente du Directoire jusqu'au 21 mars 2019)</b>		
Rémunérations attribuées au titre de l'exercice (détaillées au tableau n°2)	460	440
Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice	-	-
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	-	-
Valorisation (1) des actions attribuées gratuitement (2)	-	-
<b>Total</b>	<b>460</b>	<b>440</b>
<b>Céline Dargent – Membre du Directoire</b>		
Rémunérations attribuées au titre de l'exercice (détaillées au tableau n°2)	221	218
Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice	-	-
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	-	-
Valorisation (1) des actions attribuées gratuitement (2)	-	-
<b>Total</b>	<b>221</b>	<b>218</b>
<b>Total général</b>	<b>1 381</b>	<b>1 114</b>

(1) Valorisation des actions lors de leur attribution.

(2) Les actions de performance sont des actions gratuites attribuées aux mandataires sociaux, qui s'inscrivent dans le cadre des articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce, et qui sont soumises à des exigences supplémentaires prévues par la recommandation Middlednext n°18.

RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Tableau n°2 : Récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social (en K€)

Dirigeants mandataires sociaux (Directoire)	Exercice 2019				Exercice 2018			
	Montants attribués au titre de l'exercice		Montants versés au cours de l'exercice		Montants attribués au titre de l'exercice		Montants versés au cours de l'exercice	
	K€	% (1)	K€	% (1)	K€	% (1)	K€	% (1)
<b>Didier Chabassieu – Président du Directoire (Membre du Directoire et Directeur Général jusqu'au 21 mars 2019)</b>								
Rémunération fixe (2)	326	46%	326	71%	320	70%	320	58%
Rémunération variable annuelle	370	53%	132	29%	132	29%	232	42%
Rémunération variable pluriannuelle	-	-	-	-	-	-	-	-
Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-	-	-	-	-
Avantage en nature (3)	4	1%	4	1%	4	1%	4	1%
<b>Total</b>	<b>700</b>	<b>100%</b>	<b>462</b>	<b>100%</b>	<b>456</b>	<b>100%</b>	<b>556</b>	<b>100%</b>
<b>Cécile Collina-Hue – Directrice Générale et membre du Directoire (Présidente du Directoire jusqu'au 21 mars 2019)</b>								
Rémunération fixe (2)	268	59%	268	60%	262	60%	262	78%
Rémunération variable annuelle	190	41%	176	39%	176	40%	73	22%
Rémunération variable pluriannuelle	-	-	-	-	-	-	-	-
Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-	-	-	-	-
Avantage en nature (3)	2	0%	2	0%	2	2%	2	1%
<b>Total</b>	<b>460</b>	<b>100%</b>	<b>446</b>	<b>100%</b>	<b>440</b>	<b>100%</b>	<b>337</b>	<b>100%</b>
<b>Céline Dargent – Membre du Directoire (4)</b>								
Rémunération fixe	171	77%	171	77%	168	77%	168	77%
Rémunération variable annuelle	50	23%	50	23%	50	23%	50	23%
Rémunération variable pluriannuelle	-	-	-	-	-	-	-	-
Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-	-	-	-	-
Avantage en nature (3)	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>221</b>	<b>100%</b>	<b>221</b>	<b>100%</b>	<b>218</b>	<b>100%</b>	<b>218</b>	<b>100%</b>
<b>Total général</b>	<b>1 381</b>		<b>1 129</b>		<b>1 114</b>		<b>1 111</b>	

(1) Quote-part en pourcentage de chaque composante de la rémunération (fixe, variable, etc.) dans la rémunération totale.

(2) En 2019, il a été décidé d'appliquer une indexation de 2,0 % de la rémunération fixe de M. Didier Chabassieu et Mme Cécile Collina-Hue, correspondant à l'évolution du plafond de la Sécurité Sociale.

(3) Avantage en nature : véhicule de fonction.

(4) Mme Céline Dargent perçoit une rémunération annuelle fixe de 12 K€ au titre de son mandat social et une rémunération fixe annuelle et variable au titre de son contrat de travail préexistant de « Directrice de la Communication Groupe »

Montant total des rémunérations (hors attribution gratuites d'actions)

Comme en 2018, les membres du Directoire ont perçu en 2019 une rémunération exclusivement de la société mère HighCo SA.

Le montant total des rémunérations attribuées au Directoire au titre de l'exercice 2019 est de 1 381 K€, en hausse de 24,0 % par rapport à 2018. Cette hausse est principalement due à l'absence de bonus quantitatif et qualitatif attribués à M. Didier Chabassieu en 2018 en raison de son absence.

En termes de versement, le montant global brut des rémunérations versées en 2019 au Directoire est en hausse de 1,6 %, passant de 1 111 K€ en 2018 à 1 129 K€ en 2019.

Application des critères de performance

Rémunération variable 2018

Au titre de 2018, le Conseil de Surveillance du 21 mars 2019 a retenu la proposition du Comité des rémunérations du 20 mars 2019 sur la base des critères qu'il avait défini.

En application de ces critères, et compte tenu d'un RAO 2018 (avant rémunérations variables et coût des plans d'attribution gratuite d'actions 2018) de 16,47 M€ (108 % de l'objectif) et d'un « adjusted PBIT » 2018 de 15,59 M€ (109 % de l'objectif) constatés, le Conseil de Surveillance a fixé à 109 K€ le montant au titre de l'objectif de RAO, à 17 K€ le montant au titre de l'objectif d'« adjusted PBIT » et à 50 K€ le montant au titre des objectifs qualitatifs pour Mme Cécile Collina-Hue. Ces objectifs reposent sur des critères objectifs dont le Comité des

rémunérations a pu vérifier la réalisation. Il est précisé que M. Didier Chabassieu n'a pas perçu de bonus au titre de 2018 compte tenu de son absence pendant cette période. Restant présent dans les effectifs du Groupe, il a néanmoins conservé la prime variable à réinvestir en actions HighCo (131 K€).

### *Rémunération variable 2019*

Au titre de 2019, le Conseil de Surveillance du 19 mars 2020 a retenu la proposition du Comité des rémunérations du 18 mars 2020 sur la base des critères qui ont été exposés ci-avant.

En application de ces critères et compte tenu d'une MB 2019 de 95,22 M€ (supérieure à l'objectif), d'un RAO 2019 de 16,99 M€ (supérieur à l'objectif) et d'une part de MB digitale de 56,2 % (inférieure à l'objectif), le Conseil de Surveillance a fixé à 150 K€ les montants au titre des objectifs quantitatifs pour M. Didier Chabassieu et Mme Cécile Collina-Hue (50 K€ au titre de la MB, 96 K€ au titre du RAO, 30 K€ au titre de la part du Digital, l'ensemble plafonné à 150 K€).

L'indicateur de la part du digital a été revu et validé par le Comité d'audit.

Ce même Conseil a fixé à 40 K€ par personne les montants au titre des objectifs qualitatifs pour respectivement M. Didier Chabassieu et Mme Cécile Collina-Hue au titre de leurs réalisations respectives. Ces objectifs reposent essentiellement sur des critères mesurables, notamment RSE, et dont le Comité des rémunérations a pu vérifier la réalisation.

Enfin, le Conseil a fixé à 180 K€ le montant à réinvestir en actions HighCo pour M. Didier Chabassieu.

### *Plans d'attribution gratuite d'actions*

Le 30 avril 2019, au titre de deux plans antérieurs distincts basés sur l'évolution du BNPA consolidé :

- M. Didier Chabassieu a acquis définitivement 80 000 actions sur « BNPA consolidé 2018 » (plan 15),
- Mme Cécile Collina-Hue et Mme Céline Dargent ont chacune respectivement acquis définitivement 18 620 actions et 20 000 actions sur « BNPA consolidé 2018 » (plan 12).

Ces actions ne peuvent être cédées avant le 30 avril 2021.

Pour chacun de ces bénéficiaires, le Comité des rémunérations et le Conseil de Surveillance ont appliqué les conditions des plans concernés. Ils ont constaté d'une part, l'atteinte du bénéfice net par action (BNPA) consolidé 2018 (critère de performance) et d'autre part leur présence dans le Groupe au 30 avril 2019.